

Actes de  
colloques

Travaux de

**IFR**

Collection  
des

PUBLICATIONS

Institut **F**édératif de **R**echerche  
Mutation des normes juridiques

**Thèses**



Actes de  
colloques [ p. 4 ]

Travaux de l'IFR [ p. 18 ]

Collection des Thèses [ p. 28 ]

## Institut **F**édératif de **R**echerche

---

Depuis 2002, l'**Institut Fédératif de Recherche** « Mutations des normes juridiques » favorise, valorise et promeut une recherche transdisciplinaire dans toutes les disciplines du droit à l'Université Toulouse Capitole. Elle initie et accompagne la publication de la recherche en droit par trois collections : les « Travaux », les « Actes de colloques » et les « Thèses ». Ce catalogue est une invitation à découvrir une partie de la richesse des champs et des approches développées par les juristes toulousains au sein de cet Institut.

Les « Travaux » intéressent des sujets d'actualité juridique en mobilisant les compétences des différents laboratoires de recherche au sein de la Faculté de droit. Les « Actes de colloques » sont le fruit d'une rencontre annuelle organisée par l'I.F.R. mais aussi de colloques organisés en commun par plusieurs laboratoires toulousains. Enfin un prix de thèse permet chaque année de publier une thèse en droit privé, en droit public et en histoire du droit.

---

M u t a t i o n   d e s   n o r m e s   j u r i d i q u e s

## LISTE DES OUVRAGES

..... p. 6 - 7

- N° 1** La liberté personnelle.  
Une autre conception de la liberté [ 2006 ]
- N° 2** Les décisions juridictionnelles atypiques [ 2006 ]
- N° 3** Journées Michel Despax «L'emploi» [ 2006 ]
- N° 4** Demain, la sixième République ? [ 2007 ]

..... p. 8-9

- N° 5** Les influences de la construction européenne  
sur le droit français [ 2007 ]
- N° 6** Solidarité(s) : perspectives juridiques [ 2009 ]
- N° 7** Juges et apparence(s) [ 2010 ]
- N° 8** L'accès aux soins - Principes et réalités [ 2011 ]

..... p. 10 - 11

- N° 9** L'identité de droit public [ 2011 ]
- N° 10** La pédagogie au service du droit [ 2011 ]
- N° 11** Les métamorphoses de la marque [ 2011 ]
- N° 12** Image(s) & Environnement [ 2012 ]

..... p. 12 - 13

- N° 13** La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens  
dans leurs relations avec les administrations  
dix ans après ... [ 2012 ]
- N° 14** La spécialisation des juges [ 2012 ]
- N° 15** Regards sur le droit au procès équitable [ 2012 ]
- N° 16** Les patrimoines affectés [ 2013 ]

..... p. 14 - 15

- N° 17** Le don en droit public [ 2013 ]
- N° 18** Égalité-parité, une nouvelle approche de  
la démocratie ? [ 2013 ]
- N° 19** Tolérance & Droit [ 2013 ]
- N° 20** La (dis)continuité en Droit [ 2014 ]

..... p. 16 - 17

- N° 21** Variations juridiques sur le thème du voyage [ 2015 ]
- N° 22** Les affres de la qualification juridique [ 2015 ]
- N° 23** La recherche juridique vue par ses propres acteurs [ 2015 ]
- Hors série** Regards sur le droit des étrangers - Actes de colloque  
de l'ADOC du 24 octobre 2008 [ 2010 ]

# Collection des Actes de colloques

La collection des «Actes de colloques» de l'IFR réunit les interventions aux colloques organisés à Toulouse des enseignants-chercheurs rattachés aux équipes membres de l'Institut et des universitaires ou professionnels associés à ces manifestations scientifiques. Elle illustre les domaines de recherche des laboratoires et valorise leur dynamisme.

N° 1

## La liberté personnelle. Une autre conception de la liberté

Épuisé

Sous la direction de Henry ROUSSILLON et Xavier BIOY  
Préface de Bruno GENEVOIS

ISBN : 2-915699-23-2 | 2006 | 156 pages [25 €]

Fondée sur les articles 2 et 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la liberté personnelle est une notion développée par le Conseil constitutionnel depuis 1988. Distincte de la liberté individuelle au sens de l'article 66 de la Constitution, elle fonde désormais certaines des protections relevant de la liberté de l'individu et désignerait subsidiairement le « droit à ne pas subir de contraintes sociales excessives au regard de la personnalité ».

S'appliquant dans les domaines du droit social (protection de la personnalité du salarié), du droit des étrangers (mariage, détention de documents d'identité), de la vie privée (protection des données personnelles,) elle correspond parfois à la notion de « libre développement de la personnalité » que connaissent certains Etats européens ou que nourrit la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Le présent ouvrage, issu du colloque organisé sous l'égide du Centre d'Etudes et de Recherches Constitutionnelles et Politiques de l'Université de Toulouse le 17 mai 2005, se propose, sous forme de tables rondes, d'étudier la liberté personnelle en droit constitutionnel puis d'en mesurer les prolongements en droits administratif, pénal, civil et social pour enfin déboucher sur une approche comparatiste afin d'en dégager les développements possibles.



N° 2

## Les décisions juridictionnelles atypiques

Sous la direction de Maryvonne HECQUARD-THERON

ISBN : 978-2-915699-22-4 | 2006 | 124 pages [25 €]

Les décisions atypiques, en marge du « type » commun, participent à la construction du droit positif. Elles révèlent les limites de la taxinomie et traduisent souvent l'intrusion de considérations extra juridiques dans la sphère du droit. Révélées a posteriori par le temps, la décision atypique dérange les typologies jurisprudentielles administratives comme judiciaires et se laisse mal appréhender, tantôt singulière, tantôt annonciatrice de critères toujours évoqués par le juge mais jamais remplis.

Une double interrogation est alors posée : celle de l'identification de l'atypie d'abord, celle de son interprétation ensuite.



N° 3

## Journées Michel Despax «L'emploi»

Sous la direction de Jean PELISSIER et Albert ARSEGUEL

ISBN : 2-915699-27-5 | 2006 | 128 pages [25 €]

« L'emploi » constitue un problème dont la solution est justiciable d'une grande pluralité de solutions, politiques assurément mais également économiques et en s'efforçant d'accorder à chacune la place qui lui convient, sociale bien sûr, introduisant parfois même des éléments de sociologie, voire de psychologie sociale.

Il convenait que, dans ce tintamarre d'analyses et de propositions, les juristes fassent entendre leur voix et proposent leurs propres réponses, partielles sans doute mais utiles à une construction d'ensemble.



N° 4

## Demain, la sixième République ?

Sous la direction de Henry ROUSSILLON  
Organisé par Stéphane MOUTON

ISBN : 978-2-915699-40-2 | 2007 | 387 pages [30 €]

C'est dans le contexte actuel d'affaiblissement des institutions de la V<sup>ème</sup> République, qu'une vingtaine d'universitaires français, venus de toute la France, ont confronté leur point de vue sur le thème : « Demain, la VI<sup>ème</sup> République ? ».

Cet échange a permis de dégager un certain nombre de convergences : une lecture très critique des institutions de la V<sup>ème</sup> République, l'appel à un changement profond du régime et du système politiques à défaut de justifier le changement de numérotation de la République, la nécessité de ramener le président de la République au strict rôle arbitral qu'il n'aurait jamais dû cesser d'exercer, enfin le constat que nul ne prétend changer la politique en changeant de constitution.



N° 5

## Les influences de la construction européenne sur le droit français

Sous la direction de Joël MOLINIER

ISBN : 978-2-915699-45-6 | 2007 | 289 pages [25 €]

Les contributions à ce livre se signalent par leur variété et leur complémentarité. D'abord parce que les branches du droit sur lesquelles elles portent sont multiples : le droit international, le droit constitutionnel, le droit des libertés publiques, le droit administratif, le droit pénal, le droit civil sont tour à tour abordés, sous forme soit d'études de « grand angle », soit de recherches focalisées sur tel aspect particulier.

Ensuite parce que les diverses méthodes d'action du droit communautaire sur les droits nationaux sont successivement illustrées.

Enfin, parce que les différents modes d'influence du droit de l'Union sur les droits de ses États membres, qui vont de la diffusion insensible à la remise en cause ouverte, se trouvent bien mis en évidence.



N° 6

## Solidarité(s) : perspectives juridiques

Sous la direction de Maryvonne HECQUARD-THERON

ISBN : 978-2-915699-82-1 | 2009 | 416 pages [25 €]

Solidarité(é), le terme utilisé indifféremment au singulier ou au pluriel, est d'autant plus difficile à saisir qu'il relève de cette catégorie de notions dont la signification apparemment claire semble dispenser d'une analyse rigoureuse. Sans doute s'agit-il de l'une de ces évidences communes évoquées par Bachelard. On se rend rapidement compte qu'il s'agit d'un mot dont le contenu flou, évanescent, se prête à des interprétations ou manipulations diverses.

La solidarité sert de support ou de justification à des stratégies politiques opportunistes dont le droit n'est que l'instrument, mais constitue aussi l'un des fondements du pacte républicain. La solidarité, notion complexe et délicate à définir, dépasse très largement les textes juridiques qui s'y réfèrent.

Comment le droit, et plus particulièrement le droit public la saisit-il ?



N° 7

## Juges et apparence(s)

Sous la direction de Nathalie JACQUINOT

ISBN : 978-2-36170-013-3 | 2010 | 330 pages [25 €]

L'appréhension juridique de l'apparence s'avère complexe car il s'agit d'une notion polysémique qui est susceptible de revêtir différents visages : elle peut correspondre en tout point à la réalité juridique mais elle peut aussi n'être que vraisemblable voire tout simplement trompeuse. Il en résulte de multiples interrogations quant aux liens entre réalité juridique et apparence, qu'il appartient au juge de résoudre. De fait tout juge, quel qu'il soit, est en permanence confronté à la question de l'apparence ou des apparences à travers notamment l'examen des faits qui lui sont soumis. [...]

Quelle est ainsi la place accordée par le juge à l'apparence(s) et quel(s) rôle(s) ou fonction(s) peut-elle être amenée à jouer ? Les mêmes problématiques se retrouvent-elles chez le juge judiciaire et administratif ? Qu'est-ce qui explique ou justifie l'attitude du juge face à l'apparence ? La question de l'apparence(s) est ainsi essentielle dans le cadre de la fonction du juge et implique que celui-ci se positionne par rapport à elle et détermine à partir d'espèces concrètes quelle importance lui donner.

Les contributions de cet ouvrage, à travers notamment l'analyse du champ d'application, du rôle et des limites de cette notion mais aussi de ses liens avec d'autres notions, s'attachent à apporter des réponses à ces différentes questions en dépassant pour cela les clivages entre les différentes branches du droit.



N° 8

## L'accès aux soins - Principes et réalités

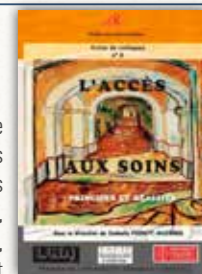
Sous la direction de Isabelle POIROT-MAZERES

ISBN : 978-2-36170-016-4 | 2011 | 286 pages [25 €]

Il y a dix ans, l'OMS n'hésitait pas à qualifier notre système de meilleur du monde. Les avancées médicales spectaculaires du siècle écoulé, comme la coexistence de deux secteurs public et privé, garantie d'un efficace maillage du territoire, l'ensemble soutenu par un financement collectif et solidaire, semblaient faire de l'accès de tous à des soins de qualité et en tous points du pays, un objectif réaliste. Le droit aux soins, l'un de ces droits consacrés il y a plus de soixante ans comme paradigme des nouveaux rapports de l'Etat et des citoyens, pouvait être garanti sans remettre en cause la liberté de tous et de chacun, celle du patient comme celle du praticien. Toutefois, cet équilibre, déjà acrobatique dans une société en pleine expansion, ne pouvait qu'être affecté par la dégradation des conditions économiques et sociales conjuguée au vieillissement de la population et à l'augmentation continue des dépenses de santé.

Aux lendemains de l'entrée en vigueur de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires, [...], il est apparu utile d'arrêter un moment le défilé d'images et de préconisations, pour interroger à nouveau ce thème, largement évoqué et jamais épuisé, de l'accès aux soins. En premier lieu sur le plan conceptuel et normatif, en en rappelant les origines historiques, les sources et manifestations textuelles, les liens consubstantiels avec le service public, [...]. Dans un second temps, la mesure de l'effectivité de ce droit imposait de réfléchir à ses conditions concrètes, à l'accessibilité des soins, contrainte territoriale certes mais nécessité financière aussi.

Toutes ces questions sont depuis longtemps débattues, elles sont loin d'être closes. La pertinence des réponses qui leur seront apportées, cela fut dit de multiples reprises lors de nos travaux, s'appréciera dans la capacité des pouvoirs publics à ne jamais perdre de vue l'ultime référence, la finalité première : le soin, à tous égards, du patient.



N° 9

## L'identité de droit public

Sous la direction de Xavier BIOY

ISBN : 978-2-36170-018-8 | 2011 | 279 pages [25 €]

Parler « d'identité du droit public » renvoie à la fois à l'identité propre des normes de l'action publique (caractère exorbitant, objet institutionnel, place de l'Etat, ...) et à la construction d'un ensemble de disciplines académiques ayant en commun l'étude de ces normes devenues le droit commun de « la chose publique ». Cet ouvrage mêle donc aspects disciplinaires et études de droit positif pour comprendre comment s'est construite la séparation entre droit public et droit privé et comment elle s'adapte aujourd'hui aux évolutions sociales.

L'ouvrage comporte des analyses dans les champs constitutionnel, administratif, financier, européen, international... On y rend compte d'une double identification du droit public : par sa propre dynamique, ses objets, et par sa confrontation différentielle avec le « droit commun ».



N° 10

## La pédagogie au service du droit

Sous la direction de Philippe RAIMBAULT

ISBN : 978-2-36170-024-9 | 2011 | 431 pages [30 €]

La pédagogie est traditionnellement œuvre de l'enseignant. D'autres acteurs s'efforcent désormais d'être tout aussi pédagogues afin de servir le droit. Deux phénomènes apparaissent en effet : l'un, en direction des citoyens en vue de rendre le droit plus clair et plus accessible ; l'autre, en direction des praticiens consistant en l'élaboration de véritables "modes d'emploi". La complexité du droit, qui a entraîné ces diverses réactions, a modifié les rapports entre pédagogie et droit.

Face à ces changements, quelle place l'enseignant peut-il prendre ? Comment les acteurs du droit prennent-ils en compte cette pédagogie ? Les praticiens, les administrés et les justiciables, perçoivent-ils cet effort ? Est-il suffisant et efficace ? Cet ouvrage collectif est dès lors construit autour de deux problématiques : l'une porte sur les acteurs de cette pédagogie, l'autre sur ses méthodes. La pédagogie n'est-elle qu'une adaptation à la transformation du droit ? Ces méthodes didactiques connaissent-elles une véritable mutation et dans quelle mesure ? De telles interrogations impliquent en définitive d'appréhender les motivations d'une telle pédagogie : un souci de sécurité juridique, la recherche d'une plus grande efficacité du droit, une exigence démocratique...



N° 11

## Les métamorphoses de la marque

Sous la direction de Jacques LARRIEU

ISBN : 978-2-36170-031-7 | 2011 | 173 pages [20€]

La marque, signe distinctif traditionnel, est en pleine mutation. Identifiant des produits et services de l'entreprise, elle est aussi un instrument de conquête du marché. La marque fait vendre le produit ; elle fait désirer le service. Elle est un condensé de l'image de l'entreprise et reflète sa réputation de sérieux, de fiabilité, de compatibilité avec le développement durable, son aura de luxe,...

La prise en compte par le droit de cette puissance de la marque, jusque-là principalement exploitée par le marketing et la publicité, ouvre des perspectives nouvelles. La marque, titre longtemps tenu pour inférieur car non associé comme le brevet ou le droit d'auteur à la créativité et à l'ingéniosité, pourrait désormais jouer un rôle de premier plan, non pas seulement comme indicateur d'origine, mais comme moyen de protection du goodwill, voire du savoir-faire de l'entreprise.

Les juristes, économistes, spécialistes du marketing, universitaires ou praticiens, présentent ici leurs regards croisés sur ces phénomènes.



N° 12

## Image(s) &amp; Environnement

Sous la direction de Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME

ISBN : 978-2-36170-034-8 | 2012 | 315 pages [25€]

L'image, c'est ce qui ressemble, ce qui représente, ce qui se reflète dans un miroir. C'est aussi, au sens figuré, une idée de quelque chose. C'est encore, en entomologie, le nom de l'insecte qui a subi toutes ses métamorphoses... Au rythme des attentes écologiques de notre société, l'environnement n'est-il pas aujourd'hui dans ce processus de métamorphoses ? L'objet de ce colloque est de porter des regards croisés sur ce potentiel « statut d'image » de l'environnement. (...)

Aujourd'hui l'image environnementale est devenue un enjeu de société : la protection de l'environnement est une des attentes les plus fortes des « parties prenantes », chaque citoyen est de plus en plus attentif à ce qui fait son « voisinage ». on s'interroge sur la réalité de l'état des ressources naturelles et de notre Planète...

Qu'en est-il de l'image de et dans l'environnement ? Les acteurs économiques ont compris l'intérêt de (re)dessiner l'image de leur entreprise et de leurs produits à l'aune de ce nouveau « risque réputation » : il faut alors se demander si cette image pour l'environnement n'est pas justement à vocation purement marchande... Vert comme une image ? oserait-on dire, pour ouvrir le débat sur l'évolution et la place des représentations de l'environnement, sous l'œil du Droit, associé en matière d'entreprise, à la focale managériale des Sciences de gestion.



N° 13

## La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dix ans après ...

Sous la direction de **Sébastien SAUNIER**

ISBN : 978-2-36170-032-4 | 2012 | 304 pages [25 €]

La loi du 12 avril 2000 constitue le dernier texte général consacré exclusivement à l'amélioration des relations entre les citoyens et les administrations et suscite toujours des avis partagés. Présentée comme la loi qui a permis de « moderniser l'administration », de « l'adapter aux attentes des usagers », un point de vue plus nuancé se dégage des Lettres d'information de la CADA et des derniers rapports annuels du Médiateur de la République. (...)

Le présent ouvrage effectue un bilan de la loi du 12 avril 2000 mais dresse aussi des perspectives d'avenir en proposant des pistes d'améliorations envisageables.

Les actes du colloque organisé par le TACIP à l'Université Toulouse 1 Capitole le 27 avril 2010 sont ainsi l'occasion de réfléchir aux enjeux théoriques qui accompagnent la transformation du système administratif en brassant les points de vue de la doctrine universitaire et des professionnels, démarche capitale à l'heure où l'idée d'un Code de l'administration apparaît délaissée, et qu'il est proposé de faire de la loi DCRA « un mini-code » des relations administrations/citoyens.



N° 14

## La spécialisation des juges

Sous la direction de **Catherine GINESTET**

ISBN : 978-2-36170-036-2 | 2012 | 248 pages [22€]

La réforme de la carte judiciaire amorcée en 2008 devait inciter à une réflexion globale, non seulement sur l'organisation judiciaire, mais aussi sur la façon dont un contentieux est attribué à un juge ou à une juridiction. Perçue comme l'un des moyens de mettre en œuvre une justice efficace et de qualité, la spécialisation des juges fait pourtant débat. Elle agite la doctrine, impose aux juges un très haut niveau de compétence et n'est pas sans influence sur les auxiliaires de justice. Les raisons qui justifient une spécialisation accrue ne manquent pourtant pas : la technicité, la complexité d'un contentieux notamment ou encore la rareté de certains d'entre eux, sont les plus classiques.

Aussi, pour répondre à l'objectif d'une meilleure justice, plusieurs moyens sont utilisés. Il peut s'agir a minima de répartir les fonctions au sein d'une juridiction de droit commun, en créant des chambres spécialisées et des juges uniques aux fonctions particulières, de sorte que la spécialisation n'est pas l'apanage des juridictions d'exception, dites plus volontiers aujourd'hui, juridictions spécialisées. Par ailleurs, l'attribution d'une compétence matérielle précise peut aussi s'accompagner d'une extension de compétence territoriale, permettant le regroupement des contentieux au travers de pôles spécialisés. (...)

Ces travaux ont pour ambition de mieux comprendre les enjeux de la spécialisation des juges, de mesurer ses avantages et ses inconvénients, et de contribuer au débat à défaut de le clore.



N° 15

## Regards sur le droit au procès équitable

Sous la direction de **Benjamin LAVERGNE** et **Mehdi MEZAGUER**

ISBN : 978-2-36170-047-8 | 2012 | 214 pages [20€]

Pierre angulaire de la Convention européenne des droits de l'Homme, le droit au procès équitable irrigue notre ordre juridique et a inspiré de nombreuses études et colloques. Ce droit fondamental est en effet à l'origine de nombreuses transformations du droit contemporain et manifeste avec éclat l'influence du droit européen sur notre système juridique. Le présent ouvrage se propose ainsi d'envisager le droit au procès équitable dans son hétérogénéité par la réception qu'en font les différentes branches du droit public et du droit privé.

Il rassemble les actes du colloque du 18 novembre 2010 organisé par la jeune doctrine toulousaine sous l'égide de l'Institut fédératif de recherche (IFR) « Mutation des normes juridiques » et de l'Ecole doctorale « Sciences juridiques et politiques » de l'Université Toulouse 1 Capitole.

L'association des doctorants en droit et en science politique de l'Université Toulouse 1 Capitole (ADOC) a pour objet de valoriser et de diffuser les travaux des doctorants de l'Université par l'organisation de manifestations scientifiques.



N° 16

## Les patrimoines affectés

Sous la direction de **Jérôme JULIEN** et **Muriel REBOURG**

ISBN : 978-2-36170-059-1 | 2013 | 154 pages [25 €]

La théorie du patrimoine d'Aubry et Rau est depuis quelques années contournée par la pratique et parfois le législateur afin de créer en droit français des patrimoines d'affectation. Répondant à un évident besoin de la pratique, l'affectation patrimoniale présente de multiples intérêts, que les réformes récentes, de la fiducie ou de l'EIRL, mettent de plus en plus en lumière. Elles offrent l'occasion de réfléchir à cette notion de patrimoine affecté, son ou ses usages, tant en droit français qu'à la lumière de droits étrangers, comme les droits anglo-saxons, québécois ou encore chinois.



N° 17

## Le don en droit public

Sous la direction de Nathalie JACQUINOT

ISBN : 978-2-36170-061-4 | 2013 | 273 pages [25€]

Si le don est avant tout une notion étudiée par les sociologues et les anthropologues, elle se trouve également présente en droit, principalement en droit privé mais aussi en droit public, où elle peut se rencontrer disséminée dans différentes branches du droit et sous des formes très variées. La recherche d'une définition du don à partir de la manière dont il se matérialise en droit ne sera ainsi qu'un préliminaire pour s'interroger sur une éventuelle spécificité du don en droit public.



Il s'agira dès lors de se demander s'il existe un encadrement spécifique du don en droit public et s'il est possible notamment de déterminer cet encadrement en fonction des finalités que peut revêtir le don ? Comment se trouvent protégés tout à la fois le donateur et le bénéficiaire du don ? Si la protection de la vulnérabilité est indéniable dans la réglementation du don qu'en est-il de la prise en compte de l'intérêt général dans la réglementation du don ? En quoi et pourquoi la situation du donateur diffère-t-elle selon qu'il s'agit d'une personne publique ou privée ?

Le colloque a ainsi pour ambition de contribuer à mieux cerner comment le droit public a su appréhender le don, le réglementer et peut-être aussi le renouveler.

N° 18

## Égalité-parité, une nouvelle approche de la démocratie ?

Sous la direction de Xavier BIOY et Marie-Laure FAGES

ISBN : 978-2-36170-062-1 | 2013 | 271 pages [28€]

De nos jours, l'ampleur du débat sur l'égalité et la parité est sans doute un symptôme de la mutation de la société française et du rôle symbolique qu'y joue la République. Si l'égalité définit la base conceptuelle d'une démocratie, la question de l'égalité des sexes est un référent pour l'agir. On assiste nettement à un renouveau des notions d'égalité et de parité, faisant office d'une sorte de brevet de modernité pour la démocratie.

L'idée de cet ouvrage est née du dixième anniversaire de la mise en œuvre de la loi française du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives (élections municipales et cantonales de mars 2001).

Cet ouvrage est construit selon une dynamique pluridisciplinaire qui permet d'appréhender ces concepts dans leur acception globale grâce à l'éclairage d'autres champs disciplinaires (la philosophie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie, la science politique et l'économie). Sont présentées les réflexions des principaux experts (universitaires, personnalités politiques, représentants de la société civile) permettant une appropriation par toute personne intéressée par la thématique de l'Égalité-Parité afin de saisir ses enjeux présents et futurs.



N° 19

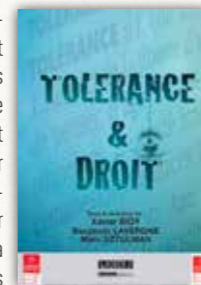
## Tolérance &amp; Droit

Sous la direction de Xavier BIOY, Benjamin LAVERGNE et Marc SZTULMAN

ISBN : 978-2-36170-068-3 | 2013 | 171 pages [25€]

Que reste-t-il à dire sur la tolérance ? Panacée médiatique aux problèmes de société, elle est sommairement définie comme une "indulgence pour ce qu'on ne peut pas ou ne veut pas empêcher". De l'acception de la tolérance comme affaiblissement de la norme au comportement pragmatique de l'administration qui renonce à appliquer une sanction, en passant par la tolérance comme composante d'une société démocratique, le concept brille par son hétérogénéité. Concept à la frontière du droit, de la science administrative, de la théorie du droit et parfois même de la philosophie du droit, il possède de très nombreuses applications sans avoir pour l'instant de définition strictement juridique.

Ces actes de la journée d'étude, organisée par l'Institut Maurice Hauriou en collaboration avec l'Institut fédératif de recherche, ont pour vocation de décliner ce concept en le confrontant à d'autres objets dans toutes les branches du droit public (droit administratif, droit fiscal, libertés publiques...).



N° 20

## La (dis)continuité en Droit

Sous la direction de Hélène SIMONIAN-GINESTE

ISBN : 978-2-36170-078-2 | 2014 | 474 pages [35 €]

Le thème de la (dis) continuité en Droit ne peut laisser indifférent nul juriste, nul historien ou théoricien du Droit. Les communications rassemblées dans cet ouvrage en témoignent par leur diversité disciplinaire. Pour aborder un tel objet d'étude d'une redoutable ampleur, l'axe temporel et l'axe spatial ont été retenus. Sur l'axe du temps, la continuité se donne comme l'expression de la permanence des principes et des institutions résistant aux ruptures ; elle évoque une intangibilité rêvée.

Face aux évolutions exigeant des abandons et des réformes, elle devient la résistance de l'existant, cédant difficilement par des réformes apparentes. Et quand l'abandon de l'ancien ne peut être évité, elle se transforme en transition qui ménage un pont au-dessus du fossé qui sépare (ou veut séparer) désormais le passé et le présent. Sur l'axe de l'espace, la continuité se manifeste dans les liaisons entre éléments d'un même ensemble processuel, normatif ou institutionnel. Elle préside encore à l'établissement de liens entre sphères d'activités ou d'intérêts connexes et entre territoires contigus. Ainsi, la continuité est au cœur des impératifs de sécurité et de cohérence juridiques, de pacification et de cohésion sociales.





## N° 21 Variations juridiques sur le thème du voyage

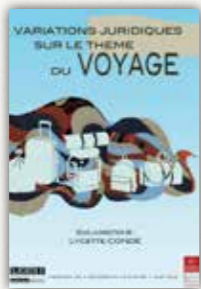
Sous la direction de **Lycette CONDE**

ISBN : 978-2-36170-108-6 | 2015 | 414 pages [35€]

Le thème retenu par l'IFR droit «Mutation des normes juridiques» pourrait surprendre car assurément le voyage n'est pas une notion juridique. Mais tout aussi assurément il n'est guère de branches du droit qui ne contiennent de dispositions l'appréhendant. Il serait par ailleurs vraisemblablement vain de chercher une définition universelle et intemporelle du voyage. Pourtant il ne fait aucun doute que depuis ses origines l'histoire de l'humanité n'a cessé d'avoir partie liée avec celle des voyages humains même après la domination des sédentaires sur les nomades. [...]

A la faveur de la révolution des transports l'essor du commerce international, l'avènement du voyage de loisirs au XIX<sup>e</sup> siècle et la massification du tourisme occidental à partir du XX<sup>e</sup> siècle ont marqué un tournant de l'histoire du voyage et donné naissance à un droit du marché du voyage. Aujourd'hui, alors que toutes les destinations de notre monde semblent connues et que sont menacés de disparition les derniers peuples nomades sous les coups de la globalisation, un fossé se creuse entre le monde des riches néonomades de la mobilité mondiale qui se rient des frontières et le monde des sédentaires ou nomades de misère que les frontières enferment ou menacent.

Le défi pour le droit de l'ouverture du monde offerte aux premiers et le défi pour le voyage de la clôture du monde imposée aux seconds invitent à réinventer le voyage et son droit de demain.



## N° 22 Les affres de la qualification juridique

Sous la direction de **Marc NICOD**

ISBN : 978-2-36170-115-4 | 2015 | 228 pages [35 €]

La qualification constitue la base de toute démarche juridique. Elle peut être définie comme le processus intellectuel qui permet de rattacher un fait à une catégorie, en vue de lui appliquer une règle de droit. En dépit des nombreuses études qui lui ont été consacrées, la qualification juridique n'a pas encore livré tous ses secrets. Mais l'on sait, notamment à la suite des travaux du Doyen Henri Batiffol, qu'il y a deux étapes dans le travail de qualification. En premier lieu, une phase d'analyse, qui permet de sélectionner le fait ou les faits considérés comme pertinents ; c'est-à-dire de retenir au milieu des multiples circonstances de l'espèce, celles qui sont à même d'entraîner des conséquences en droit. Puis, dans un second temps, vient la phase de jugement. Il s'agit alors de faire entrer le ou les faits précédemment isolés dans l'une des catégories admises par l'ordre juridique. Pour reprendre la célèbre métaphore de la commode : il faut d'abord choisir l'étoffe que l'on souhaite ranger, pour déterminer, ensuite, le tiroir où elle trouvera légitimement sa place. Il arrive, bien sûr, qu'en présence d'une étoffe précieuse, ou particulièrement rare, aucun tiroir ne semble approprié, sauf à en forcer la nature. [...]

En l'absence de critères catégoriques indiscutables, la qualification juridique n'est pas exempte d'incertitudes, de controverses, voire de détournements. Aux hésitations inhérentes au choix d'une catégorie s'ajoute, en effet, le risque d'une instrumentalisation des catégories. Comment s'assurer que celui qui opère le classement de faits n'oriente pas leur qualification en fonction des finalités qu'il poursuit ? Sans doute serait-il présomptueux de prétendre à une classification purement objective, détachée de toute arrière-pensée sur les règles qui découlent de la catégorie retenue.



## N° 23

## La recherche juridique vue par ses propres acteurs

Sous la direction de **Bertrand SERGUES**

ISBN : 978-2-36171-116-1 | 2015 | 220 pages [30€]

Qu'est-ce qui est essentiel au sein des facultés de droit et indispensable aux formations dispensées ? La recherche juridique.

Quel est son objet ? Quels sont les outils et les méthodes mobilisés ? Qu'est-ce qu'une thèse en droit ?

Douze contributions d'enseignants-chercheurs de plusieurs universités sont réunies pour répondre à quelques-unes de ces interrogations. Professeurs des universités, maîtres de conférences et doctorants livrent dans cet ouvrage leurs analyses sur la place et le rôle de la recherche en droit.

A l'heure de réflexion sur le doctorat, cet ouvrage propose de mieux saisir les contours et les spécificités de la recherche juridique.



## HORS SÉRIE

## Regards sur le droit des étrangers - Actes de colloque de l'ADOC du 24 octobre 2008

Préface de **Xavier BIOY**

ISBN : 2-915699-93-7 | 2010 | 218 pages

Le droit appréhende l'étranger de multiples manières. Objet d'un important contentieux, source de nombreux conflits idéologiques et politiques, nationaux et internationaux, l'étranger témoigne de la difficile confrontation du droit aux réalités humaines.

Les actes de cet ouvrage, tirés du colloque organisé par l'ADOC le 24 octobre 2008 à l'Université Toulouse I, montrent que cette réalité est plurielle, car elle traverse toutes les branches du droit.

L'association des doctorants en droit et en science politique de l'Université Toulouse 1 Capitole (ADOC) a pour objet de valoriser et diffuser les travaux des jeunes doctorants.



## LISTE DES OUVRAGES

p. 20 - 21

- N° 1 La légitimité des juges [ 2004 ]
- N° 2 Regards critiques sur quelques (r)évolutions récentes du droit [ 2004 ]
- N° 3 Les facultés de droit inspiratrices du droit ? [ 2006 ]
- N° 4 Le droit saisi par la morale [ 2006 ]
- N° 5 Qu'en est-il de la propriété ?  
L'appropriation en débat [ 2007 ]
- N° 6 A propos de la sanction [ 2007 ]

p. 22 - 23

- N° 7 Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ? [ 2008 ]
- N° 8 Qu'en est-il du code du commerce 200 ans après ?  
États des lieux et projections [ 2009 ]
- N° 9 Qu'en est-il du droit de la recherche ? [ 2009 ]
- N° 10 De la volonté individuelle [ 2009 ]

p. 24 - 25

- N° 11 Qu'en est-il de la simplification du droit ? [ 2010 ]
- N° 12 Métamorphoses de l'acte juridique ? [ 2011 ]
- N° 13 Crise(s) et droit [ 2012 ]
- N° 14 La personnalité juridique [ 2013 ]

p. 26 - 27

- N° 15 La décentralisation 30 ans après [ 2013 ]
- N° 16 La réorientation européenne de la TVA à la suite du renoncement au régime définitif [ 2014 ]
- N° 17 Le vêtement saisi par le droit [ 2015 ]
- N° 18 L'éthique en matière sportive [ 2016 ]

# Collection des Travaux

La collection des «Travaux» de l'IFR réunit les études et les analyses des enseignants-chercheurs rattachés aux équipes membres de l'Institut sur des thématiques intéressant l'ensemble des spécialités du Droit représentées à l'Université Toulouse Capitole tout en mettant en valeur l'interdisciplinarité des recherches.

## N° 1 La légitimité des juges

Sous la direction de  
**Jacques KRYNEN et Jacques RAIBAUT**  
ISBN : 978-2-915699-00-3 | 2004 | 224 pages [35 €]

Les modes de désignation et les statuts actuels des magistratures diverses peuvent donner à croire en la constitution d'une super technocratie juridictionnelle, forme moderne d'une cléricisation de la justice.

L'électivité des magistrats non-professionnels peut-elle servir d'exemple ? A la conception classique de la légitimation par le suffrage, peut-on substituer d'autres formes ou procédés de légitimation ? C'est autour de quelques exemples de justices que les participants à ce livre ont été invités à témoigner et à débattre.

Aborder de front la question de leur légitimité, en apprécier l'opportunité, en bien cerner les termes est une démarche inhabituelle. Ce peut être un moyen de déjouer les incantatoires vituperations contre un résurgent « gouvernement des juges ».



## N° 2 Regards critiques sur quelques (r)évolutions récentes du droit

Sous la direction de **Jacques KRYNEN et Maryvonne HECQUARD-THERON**  
ISBN : 978-2-915699-08-9 | 2004 | 795 pages (2 tomes) [45 €]

Le présent ouvrage participe d'une série de travaux collectifs en cours ayant trait à quelques problématiques brûlantes. Rassemblant une cinquantaine de contributions, il témoigne, de manière en quelque sorte inaugurale, de la capacité de mobilisation des enseignants-juristes toulousains autour de l'analyse critique des causes, formes et effets de la chronique mutation du droit contemporain.



## N° 3

### Les facultés de droit inspiratrices du droit ?

Sous la direction de  
**Maryvonne HECQUARD-THERON**  
ISBN : 978-2-915699-17-8 | 2006 | 234 pages [30 €]

A cette interrogation, qui ne se veut nullement provocatrice, les réponses proposées ont été diverses et nuancées, à l'image de l'influence aléatoire ou diffuse des professeurs de droit sur la création du droit, en toutes ses branches.

A la question récurrente du rôle de la doctrine sur la production normative, aux côtés des sources écrites et de la jurisprudence, la réponse donnée a été plus catégorique et plus critique à la fois. Plus catégorique, parce que les facultés de droit, dès leur création, ont été pour l'essentiel, les interprètes du législateur et du juge ; plus critique, parce qu'elles n'ont guère été les inspiratrices, tout au moins avouées.



## N° 4 Le droit saisi par la morale

Sous la direction de **Jacques KRYNEN**  
ISBN : 978-2-915699-18-6 | 2006 | 352 pages [30 €]

Classique, rigoureusement tracée au XIX<sup>ème</sup> siècle, la séparation du droit et de la morale a chez nous subi son premier grand assaut avec la parution en 1926 de *La règle morale dans les obligations civiles*. Ce sont aujourd'hui de pures exigences morales que le droit absorbe ou promet, nolens volens.

C'est à quelques-uns des traits parmi les plus saillants ou révélateurs de ce phénomène jugé parfois irréversible que le présent ouvrage est consacré. Entre autres enseignements, il résulte que ce phénomène, souvent analysé comme la réponse d'une société moderne sécularisée et individualiste à l'affaiblissement des autorités traditionnelles, des mœurs et des repères communs, n'est manifestement pas sans danger pour l'avenir du droit. La morale est-elle encore moins sûre que le droit ?



## N° 5 Qu'en est-il de la propriété ? L'appropriation en débat

Sous la direction de **Daniel TOMASIN**  
ISBN : 978-2-915699-36-4 | 2007 | 265 pages [30 €]

Ce travail a permis de redécouvrir l'ambiguïté de notre droit des biens qui naît de l'idée que l'appropriation d'une chose se traduit par un droit sur un bien ou, encore, que le titulaire d'un droit peut prétendre à la propriété du droit. Mais le projet, bien qu'ambitieux, est réaliste car il permet de redécouvrir que les propriétés simultanées ne sont pas mortes et qu'une chose peut appartenir à plusieurs personnes qui en sont maîtres chacune de différentes manières. Au passage il consacre le triomphe d'une propriété corporelle exclusive de toute emprise réelle concurrente.



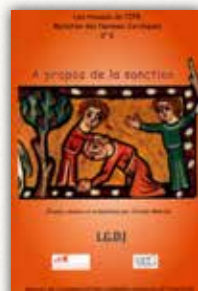
## N° 6

### A propos de la sanction

Sous la direction de **Corinne MASCALA**  
ISBN : 978-2-915699-49-4 | 2007 | 298 pages [30 €]

L'étude de la sanction dans le cadre de cet ouvrage a permis aux contributeurs d'aborder l'approche historique de la sanction tant du point de vue pénal - au travers du principe légaliste et par le biais de l'analyse du prononcé de la sanction - que civil dans le cadre de la sanction civile. L'histoire de la sanction conduit inéluctablement à s'interroger sur l'évolution de ses finalités, tant en droit pénal interne qu'en droit pénal international, au travers d'infractions particulières telles que le crime de génocide ou au regard de la nature de la peine prononcée.

Abandonnant l'aspect pénal de la sanction, l'étude du droit civil ou du droit du travail nous donne dans un domaine commun - celui de la sanction en matière contractuelle - une illustration de la transformation de notre droit en considération des personnes protégées, car si la sanction a pour but de contraindre celui qui la subit, il ne faut pas oublier qu'elle a toujours un aspect réparateur pour la victime.



N° 7

## Qu'en est-il de la sécurité des personnes et des biens ?

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 2-915699-50-0 | 2008 | 298 pages [30 €]

Qu'en est-il, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, de la sécurité des personnes et des biens ? Le constat est quasiment unanime, on observe, dans les différentes branches du droit, un double mouvement. D'une part, une extension considérable des domaines dans lesquels la sécurité des personnes et des biens est désormais prise en compte.

À la vérité, elle semble être devenue une préoccupation inhérente à toute activité humaine. Chacun connaît, depuis longtemps, la sécurité sociale, la sécurité routière, la sécurité aérienne, la sécurité alimentaire, la sécurité médicale... À cette liste, déjà longue, s'ajoutent chaque jour de nouvelles conquêtes : la sécurité des jouets pour enfants, la sécurité des programmes informatiques, la sécurité des tunnels routiers... D'autre part, et dans le même temps, on constate un glissement de la sphère publique vers la sphère privée. L'État se désengage, ou plus exactement déplace la charge d'une exigence de sécurité omniprésente, donc financièrement insupportable.

À première vue, cette montée en puissance de la sécurité des personnes et des biens, à travers une réglementation de plus en plus contraignante, n'apparaît pas sans danger. Elle pourrait bien affecter, dans nos sociétés développées, deux valeurs aussi fondamentales que la liberté individuelle et le progrès technique.



N° 8

## Qu'en est-il du code du commerce 200 ans après ? États des lieux et projections

Sous la direction de Corinne SAINT-ALARY HOUIN

ISBN : 2-915699-71-5 | 2009 | 416 pages [30 €]

Dans un premier temps, l'objectif poursuivi a été de resituer le code de commerce à son époque, en 1807, en montrant comment il s'est propagé dans les idées et dans l'espace. C'est "l'histoire du Code" qui appelle une première réflexion sur l'opportunité de la codification de l'activité commerciale. Dans un deuxième temps, il a semblé utile de rechercher si, au-delà d'un texte imparfait, l'esprit du code de commerce et, à travers lui du droit commercial, soucieux de rapidité et de sécurité, n'a pas pénétré les autres branches du Droit. Cette "influence du code" a été testée, bien sûr, au regard du droit civil, mais aussi du droit public, du droit du travail ou du jeune droit de l'environnement. Cette démarche a aussi conduit - et la question est très actuelle - à identifier la place du droit pénal dans la vie des affaires.

Ce travail de retour sur le code effectué, la logique a conduit à le projeter dans l'espace en le confrontant aux systèmes étrangers. Cette projection a été envisagée, en quelque sorte de l'intérieur et à l'extérieur. De l'intérieur, en caractérisant la spécificité de certaines institutions commerciales nationales, par rapport à des solutions retenues par des droits étrangers afin, par cette approche comparatiste, de démontrer la modernité du code. À l'extérieur, en évaluant le rayonnement du code à l'étranger.



N° 9

## Qu'en est-il du droit de la recherche ?

Sous la direction de Jacques LARRIEU

ISBN : 978-2-915699-79-1 | 2009 | 422 pages [40 €]

L'économie se fonde de plus en plus sur l'immatériel, et l'innovation est au cœur de toutes les préoccupations. Chacun s'accorde pour dire que l'effort de recherche est une solution sans alternative pour la France et pour l'Europe confrontées à la concurrence et au dynamisme économique des pays émergents qui les dépossèdent de plus en plus de l'aspect manufacturier de la production. La recherche est créatrice des emplois de demain, entend-t-on dire souvent, et elle débouche sur des produits nouveaux, des médicaments plus efficaces, des services plus performants,... qui augmentent le bien-être social.

Or, la valorisation de la recherche passe par le droit et ses outils (contrats, structures, collaborations). Le droit intervient aussi dans la définition du statut du chercheur, dans la garantie de la liberté de la recherche et dans la détermination de ses limites. Il fournit les éléments qui permettent de répartir les résultats entre employeurs et salariés. C'est aussi le droit qui propose, notamment au nom du principe de précaution, les moyens pour encadrer les pratiques des laboratoires.



N° 10

## De la volonté individuelle

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 978-2-915699-80-7 | 2009 | 303 pages [30 €]

En droit, le pouvoir créateur de la volonté n'est pas, ou n'est plus, un objet de débat, mais une certitude. La volonté individuelle, sous ses diverses formes, est au cœur de l'activité juridique ; elle en constitue l'aiguillon dominant. Toutefois, sur ce terrain, l'intervention de l'homme doit être conciliée avec le respect de la norme qui l'encadre, et qui parfois l'entrave. Il appartient à la règle de droit de dire ce qui doit être ; par suite, il lui revient de fixer des bornes au pouvoir de la volonté.

En dépit des soupçons qui pèsent communément sur lui, le droit n'est pas, pour autant, liberticide. Le couple formé par la loi et la liberté ne fait pas nécessairement mauvais ménage : la loi n'a pas pour vocation naturelle d'atténuer et encore moins d'éliminer la liberté humaine ; elle tend, au contraire, à la protéger et à la promouvoir afin d'en garantir l'efficacité technique. Dans la mesure où il est admis que la volonté d'un individu ou d'un groupe puisse modifier l'ordonnement juridique, il importe que cette volonté soit placée, par sa soumission au droit, à l'abri des critiques. C'est en quelque sorte le prix à payer pour la reconnaissance de sa souveraineté...



N° 11

## Qu'en est-il de la simplification du droit ?

Sous la direction de  
Jacqueline **POUSSON** et Frédérique **RUEDA**

ISBN : 978-2-36170-005-8 | 2010 | 359 pages [35 €]

La notion de simplification est ancienne même si le terme est très récent. S'il est indéniable que la « simplification » des techniques juridiques est un thème récurrent dans les discours sur le droit, dans les cadres nationaux aussi bien que dans le cadre européen, la réalité de cette simplification soulève davantage de débats. De plus, si quelques travaux se sont déjà intéressés à des aspects limités de ce phénomène, c'est en l'étudiant dans le cadre national français, et dans une perspective le plus souvent strictement disciplinaire.

Or l'idée de simplification, d'abord confinée aux formalités administratives, a envahi la totalité des branches juridiques et toute l'activité normative française, internationale, communautaire, ce qui n'a pas contribué à la purger de son « ambiguïté profonde, génératrice de nombreuses méprises ». Dans le cadre de ce colloque, on s'est efforcé d'aller au-delà de ces approches partielles, afin d'examiner ce phénomène dans une perspective interdisciplinaire. Le point de départ de cette réflexion a été un constat : les différentes disciplines juridiques ont connu des tentatives de simplification, mais qui ont été inégalement heureuses et abouties.

On s'est donc proposé de mieux cerner l'idée de simplification et ses manifestations par le croisement de ces expériences, ainsi que le recours à des regards non-juridiques, afin de voir s'il ne serait pas dès lors possible de mieux « conceptualiser » la simplification du droit.



N° 12

## Métamorphoses de l'acte juridique

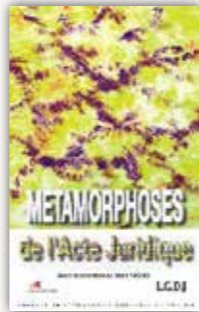
Sous la direction de Marc **NICOD**

ISBN : 978-2-36170-025-6 | 2011 | 225 pages [25 €]

Il faut savoir gré à l'Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques » et à l'École doctorale « Sciences juridiques et politiques » d'avoir initié un débat sur les métamorphoses de l'acte juridique, au centre duquel se trouve l'idée de « Mutations ». Que devient l'acte juridique à la suite de sa mutation ? Quelle est l'influence de la mutation de l'acte juridique sur les autres « éléments » des obligations ou même du droit en général ? La métamorphose est, d'une part, celle de l'acte juridique lui-même, en droit interne, comparé comme en droit international. Sa figure emblématique est le contrat. [...]

La métamorphose de l'acte juridique est aussi, d'autre part, celle des autres composantes du droit des obligations et du droit en général, sous l'influence de la transformation de l'acte juridique.

L'ouvrage de l'IFR n'est pas la première encore moins la dernière réflexion sur les métamorphoses. Il a toutefois le mérite d'être une bouteille jetée à la mer, celle des incertitudes inhérentes à toute métamorphose : monstre ou beauté, décadence ou renaissance. Les réflexions qui y sont menées ont pour ambition de susciter des questions, d'ouvrir une discussion plutôt que d'apporter des réponses. C'est au lecteur de juger si le pari est réussi, si le mutant qu'est l'acte juridique reste une « chenille » ou est devenu un « papillon ».



N° 13

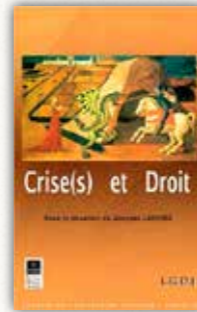
## Crise(s) et droit

Sous la direction de Jacques **LARRIEU**

ISBN : 978-2-36170-043-0 | 2012 | 300 pages [25 €]

La « Règle d'or », présentée partout comme le remède à la crise économique et financière européenne, n'illustre-t-elle pas parfaitement la relation qui unit la crise et le droit ? La solution aux dérives budgétaires et aux imprudences de la finance se trouverait dans un renforcement de la gouvernance, dans plus de droit. Un droit, en quelque sorte présenté comme la cause (par son absence ou sa mollesse) et la solution (par sa musculation) de la catastrophe économique-financière. Mais les crises ne sont pas que financières ou économiques. Il y a aussi des crises sociales, diplomatiques ou politiques... des crises familiales, des crises sanitaires, des crises agricoles, des crises institutionnelles...

C'est de toutes ces crises que traite le présent ouvrage, en s'efforçant de dégager les constantes dans l'approche de la crise par le droit, de rechercher les points de convergence dans les méthodes et techniques du droit pour prévenir et gérer les situations paroxysmiques, quelle que soit la situation de crise, qu'elle touche la cellule familiale, l'entreprise, la population d'un pays ou la finance internationale.



N° 14

## La personnalité juridique

Sous la direction de Xavier **BIOY**

ISBN : 978-2-36170-051-5 | 2013 | 334 pages [30 €]

La personnalité juridique se compte au nombre de ces grands concepts sans lesquels le droit contemporain ne saurait fonctionner. Chargée d'une histoire et d'une teneur théorique extraordinaires, elle connaît un constant renouvellement qui conduit à rediscuter de ses liens avec les notions de sujet de droit, de patrimoine, de corps, d'humanité, de collectivité.

La personnalité, abstraction, si ce n'est fiction, fait entrer chacun et chaque groupe dans le jeu du droit. L'attribution de la personnalité, tout comme son retrait, et leurs effets, préoccupent toutes les branches du droit et de la doctrine. Au-delà de la notion de personnalité, ses nouvelles formes et son dépassement par d'autres techniques feront débat tant en droit des affaires que du point de vue de l'action publique.

Ce colloque de l'Institut Fédératif de Recherche "Mutation des normes juridiques" marque le rendez-vous annuel toulousain de tous les juristes, universitaires et praticiens, historiens, privatistes, publicistes, internationalistes et européens, revenant célébrer une idée commune et son actualité.



N° 15

## La décentralisation 30 ans après

Sous la direction de  
Serge REGOURD, Joseph CARLES et Didier GUIGNARD  
Préface de Jean-Pierre BEL, Président du Sénat

ISBN : 978-2-36170-067-6 | 2013 | 323 pages [30 €]

Plus de trente ans se sont écoulés depuis la loi du 2 mars 1982 présentée comme "Acte I" de la décentralisation. Depuis lors, de nombreux textes se sont succédés, une révision constitutionnelle a été accomplie, un "Acte III" est en préparation. Peut-on tirer un bilan de ce "long fleuve tranquille" qui a modifié en profondeur les structures de l'administration territoriale française ? C'est la gageure proposée à une vingtaine d'universitaires et de professionnels des collectivités territoriales.

Ce travail est honoré de la préface de Monsieur Jean-Pierre Bel, Président du Sénat.



N° 16

## La réorientation européenne de la TVA à la suite du renoncement au régime définitif

Sous la direction de Francis QUEROL

ISBN : 978-2-36170-086-7 | 2014 | 162 pages [28 €]

Le colloque international, qui s'est tenu le 19 octobre 2012 à l'Université Toulouse 1 Capitole, dont les actes sont repris dans cet ouvrage, poursuivait un double objectif. Cette manifestation scientifique voulait, d'abord, réunir un panel de spécialistes reconnus, français et étrangers, universitaires, magistrats et praticiens prêts à échanger leurs points de vue sur une imposition aussi importante que la TVA tant à l'échelle nationale qu'euro-péenne. Elle prétendait, ensuite, dresser un état des lieux des nouvelles règles de territorialité en la matière et en expliquer, si tant est que cela soit possible, la logique. La conjonction de ces deux préoccupations transparaît dans une question fondamentale pouvant simplement être formulée en ces termes : dans quel pays doit être acquittée la TVA lorsqu'une transaction économique fait intervenir plusieurs opérateurs établis dans différents Etats de l'Union européenne ? Concrètement, c'est toute la discussion sur l'application du principe de la taxation dans le pays d'origine ou celui de la taxation dans le pays de destination qui porte le colloque. Mais pourquoi une telle question et pourquoi en 2012 ? Le motif en est fourni par une communication de la Commission européenne, en date du 6 décembre 2011, visant à rendre le système de TVA plus simple, plus robuste, plus efficace et mieux adapté au marché unique européen.

La Commission s'interroge, d'une part, sur les conditions de la transition entre le régime transitoire et le régime définitif de TVA et propose essentiellement, d'autre part, la consécration de la taxation dans le pays de destination.



N° 17

## Le vêtement saisi par le droit

Sous la direction de Alain POUSSON  
Préface de Serge REGOURD

ISBN : 978-2-36170-111-6 | 2015 | 258 pages [30 €]

Le droit se désintéresse du vêtement, il ne lui consacre aucun texte d'importance, mais, paradoxalement, les litiges ayant le vêtement pour centre de gravité n'ont jamais été aussi nombreux. Comment expliquer ce décalage ?

Après avoir été pendant plusieurs siècles instrument de domination d'une classe sociale le vêtement est devenu instrument de libération. Il participe à la construction de l'identité en dehors des composantes retenues par le droit... Par ailleurs la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle a été le témoin de profonds bouleversements : mondialisation des échanges - redécouverte du religieux - brouillage des identités sexuées.

La loi étatique a perdu de son autorité concurrencée par d'autres normes venues d'ailleurs, qu'elles appartiennent à un autre ordre juridique ou qu'elles soient culturelles, sociales ou religieuses. La futilité que matérialise le vêtement débouche sur un profond désordre juridique.



N° 18

## L'éthique en matière sportive

Sous la direction de Lionel MINIATO

ISBN : 978-2-36170-129-1 | 2016 | 110 pages [30 €]

Si la pratique du sport est un droit de l'homme, ainsi que l'énonce la Charte Olympique, elle implique également des devoirs. L'éthique appliquée au sport, au-delà du respect des règles du jeu, entend faire observer un certain nombre d'exigences toujours plus nombreuses. Il s'agit non seulement de préserver l'esprit et les «valeurs du sport» souvent mis à mal (dopage, hooliganisme, tricherie...), mais aussi de promouvoir dans le sport des valeurs sociales contemporaines (principe de dignité, respect de l'égalité entre les hommes et les femmes, préservation de l'environnement...).

Dans cette perspective, les instances sportives nationales et internationales et le législateur français ont pris ces dernières années un certain nombre de mesures visant à la promotion d'un sport éthique.

Cet ouvrage - fruit d'une journée d'études qui a eu lieu au Centre universitaire Jean-François Champollion d'Albi le 11 décembre 2014 - se propose de définir les contours et les enjeux de l'éthique en matière sportive à travers quatre axes de réflexion : questions fondamentales ; éthique et travail du sportif ; prévention et répression des activités criminelles et à risque ; promotion de valeurs.

A quoi sert l'éthique et quelle image renvoie-t-elle du sport ? S'agit-il de préserver la pureté intrinsèque du sport ou, au contraire, l'éthique serait-elle révélatrice des défauts inhérents au sport avec pour objectif de le rendre plus vertueux ?



## Droit privé

- Essai et enjeux d'une définition juridique du travail** [ 2013 ] ..... p. 30
- Les chercheurs saisis par la norme. Contribution à l'étude des droits et devoirs des chercheurs** [ 2014 ] ..... p. 30
- L'obligation de soins en droit privé** [ 2015 ] ..... p. 31
- La réparation en nature** [ 2016 ] ..... p. 31

## Droit public

- Recherche sur la Soft law en droit public français** [ 2013 ] ..... p. 32
- L'abstention de la puissance publique et la garantie des droits fondamentaux** [ 2014 ] ..... p. 32
- Emploi public et finances publiques - Contribution à l'étude juridique de la gestion de l'Etat** [ 2015 ] ..... p. 33
- L'effet corroboratif de la jurisprudence** [ 2016 ] ..... p. 33

## Histoire du Droit

- L'oeuvre canonique d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) - L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique** [ 2013 ] ..... p. 34
- L'organisation judiciaire en Indochine française 1858-1945** [ 2014 ] ..... p. 34  
Tome 1 : Le temps de la construction 1858-1898  
Tome 2 : Le temps de la gestion 1898-1945
- L'Etat royal. Normes, justice et gouvernement dans l'oeuvre de Pierre Rebuffe (1487-1557)** [ 2015 ] ..... p. 35

# Collection des Thèses

La collection des «Thèses» de l'IFR réunit les thèses primées par l'Institut chaque année en Droit privé, Droit public et Histoire du Droit. Ces thèses témoignent de l'excellence des travaux menés au sein de l'École Doctorale Sciences Juridiques et Politiques et participent à la diffusion de la Recherche.

## Essai et enjeux d'une définition juridique du travail

Droit privé - 2013

Delphine GARDES

ISBN : 978-2-36170-053-9 | 2013 | 670 pages [40 €]

Le travail s'apparente à un vocable familier que chacun d'entre nous connaît, manie, utilise. Cette notion, issue de la langue courante, est régulièrement mobilisée par la discipline juridique. Pour autant, constat troublant, tout en étant de nombreuses fois usitée, cette notion ne semble jamais définie précisément et en tant que telle. Le droit positif l'envisage essentiellement au regard de certaines de ses formes particulières : le travail salarié ou le travail indépendant. Il semble dès lors nécessaire d'élaborer une définition juridique du travail, indépendamment des adjectifs qui lui sont habituellement associés. Cette étape est essentielle, dans la mesure où c'est le droit qui permet de tisser le lien entre « l'accomplissement d'un travail » et « la protection de la personne du fait de son travail ».

La question de la protection du travailleur innervé en second plan celle du travail et justifie d'autant plus l'intérêt d'en dessiner précisément les contours juridiques. Ce qui manque ce n'est pas tant le travail, entendu dans son sens le plus large. Il est au contraire visible partout où l'homme se trouve, sur des territoires insoupçonnés. Ce qui fait en réalité défaut, c'est le travail qui protège, celui qui permet à l'homme d'être digne, en toute situation de travail. Il convient par conséquent de proposer une définition juridique du travail suffisamment large pour embrasser ses différentes formes : salariée, indépendante, gratuite. L'enjeu principal est que chaque personne puisse avoir accès à une protection suffisante du fait de son travail, quelle qu'en soit la forme.

Dans cette perspective, cette recherche envisage la construction d'un statut général du « travail », au regard de la définition juridique proposée, et trace des voies pour une meilleure protection de la personne au travail, au-delà du travail salarié ou rémunéré.



## Les chercheurs saisis par la norme. Contribution à l'étude des droits et devoirs des chercheurs

Droit privé - 2014

Amélie MAUREL

ISBN : 978-2-36170-074-4 | 2014 | 722 pages [45 €]

L'objet de cette thèse est de déterminer quels sont les droits et devoirs des chercheurs. Plus précisément, il s'agit d'examiner comment la norme se saisit des chercheurs dans leur diversité tant dans le processus de recherche – c'est-à-dire pendant la phase du choix des sujets de recherche et celle de la conduite des investigations – qu'après l'obtention d'un résultat scientifique. Il en résulte que, durant le processus de recherche, les chercheurs doivent bénéficier d'une liberté hors du commun afin que puissent librement s'exprimer leurs qualités inventives.

Néanmoins, en tant qu'activité humaine œuvrant pour le bien commun et puissant moteur des économies modernes, la recherche doit être orientée et encadrée par les pouvoirs publics. Une fois le résultat scientifique obtenu, un arbitrage entre différents impératifs opposés – ceux de l'économie et ceux de la recherche – doit être réalisé. Le droit doit, à la fois, inciter à la recherche et à l'innovation, permettre une large et rapide diffusion des résultats ainsi que leur valorisation économique pour que la recherche puisse continuer à progresser. Les droits et devoirs des chercheurs ont, à ce stade, vocation à répondre à ces objectifs.



## L'obligation de soins en droit privé

Droit privé - 2015

Anne-Laure FABAS-SERLOOTEN

ISBN : 978-2-36170-098-0 | 2015 | 659 pages [45 €]

Partout présente et pourtant si peu unifiée, l'obligation de soins prend d'abord le visage de la diversité. Loin d'être l'apanage de la relation médicale, l'analyse de ses manifestations a révélé que de nombreux rapports de droit privé connaissent cette obligation, tantôt comme l'expression d'une créance de prestation, tantôt comme la manifestation d'une dette de comportement. Si cette dualité de perspectives embrasse la grande variété des obligations de soins, elle vient également l'exacerber car, au sein même de cette division, les obligations de soins se distinguent en fonction de leur origine et de leur contenu. (...)

La conceptualisation permet de rattacher cette obligation au droit commun tout en tenant compte de sa singularité. Pétrie de considérations comportementales à l'image d'une règle de conduite dont elle épouse le moule, la vision unitaire de l'obligation de soins est riche d'influences théoriques. A cet égard, on ne peut que constater que le défaut de soins caractérise l'incurie et justifie la mise en œuvre de la responsabilité contractuelle pour faute prouvée. Riche d'influences pratiques, l'obligation de soins est érigée en élément de valorisation du débiteur et également traitée comme un instrument de prévention des risques.



## La réparation en nature

Droit privé - 2016

Brunehilde BARRY

ISBN : 978-2-36170-120-8 | 2016 | 634 pages [45 €]

Dans le silence de la loi, la réparation du préjudice prend, le plus souvent, la forme d'une réparation pécuniaire. Pourtant, la jurisprudence accepte depuis longtemps d'ordonner la réparation en nature. La doctrine encourage fortement cette orientation et en déduit parfois sa prééminence, voyant dans ce procédé l'émanation de la *restitutio in integrum* qui fonde le droit de la responsabilité civile. Or, ce postulat est nuancé à l'aune d'une étude approfondie de la notion de réparation en nature et de sa mise en œuvre. Positivement perçue comme une notion compréhensive, la réparation en nature attire à elle d'autres sanctions en nature voisines mais d'une essence juridique différente, telles que l'exécution forcée et la cessation de l'illicite, avec lesquelles elle est le plus souvent confondue.

Aussi, une définition stricte et claire de la réparation en nature, mise en exergue par un travail de distinction, doit permettre de cerner son contenu propre. L'étude de la réparation en nature conduit, ensuite, à dégager les conditions présidant à son prononcé, tant en termes de possibilité que d'opportunité. Elle mène également à confronter la teneur du pouvoir du juge au regard de ce même prononcé, lorsque sa souveraineté se heurte à l'intérêt prépondérant de la victime ou à un certain type de dommage tel que le dommage écologique.





## Recherche sur la Soft law en droit public français

Droit public - 2013

Benjamin LAVERGNE

ISBN : 978-2-36170-054-6 | 2013 | 612 pages [40 €]

La soft law est un concept doctrinal issu du droit international public. Conçue à l'origine comme un ensemble d'énoncés à la force obligatoire atténuée ou inexistante, elle se conçoit désormais comme un concept englobant à même de rassembler tous les phénomènes éloignés d'une certaine idée du droit, fait d'un système de normes obligatoires et sanctionnées par l'Etat... Technique particulière de formulation des énoncés concrétisée dans des actes informels, la soft law recommande un modèle de comportement à ses destinataires. En ce sens, elle s'éloigne considérablement de la norme juridique. Pourtant, la technique recommandatoire renoue des liens avec cette dernière à l'aune des fonctions qu'elle assure : instrument de l'effectivité de la norme juridique, la soft law s'entend comme une technique accessoire et subsidiaire au droit.

Cette continuation du droit par d'autres moyens ne peut-elle alors s'intégrer totalement à l'ordre juridique? Celui-ci en fait une réception graduée qui oscille entre l'absence de prise en considération et l'acceptation ponctuelle de ses effets. Globalement exclue du contentieux de l'excès de pouvoir du fait de sa nature non prescriptive, mais envisagée comme une source de responsabilité de l'Etat dans le cadre du contentieux de pleine juridiction, la soft law fait l'objet d'un contrôle juridictionnel qui traduit l'ambivalence de l'ordre juridique. Le principe de sécurité juridique tend ainsi à l'exclure de ce dernier, alors que dans le même mouvement, on constate une volonté intégratrice du juge qui voit de plus en plus souvent dans la technique une norme impérative. Une norme juridique en somme.



## L'abstention de la puissance publique et la garantie des droits fondamentaux

Droit public - 2014

Damien FALLON

ISBN : 978-2-36170-075-1 | 2014 | 548 pages [45 €]

L'abstention de la puissance publique entretient un lien étroit avec les droits fondamentaux. En effet, la fonction première des droits fondamentaux a historiquement été d'imposer des obligations d'abstention à la charge de la puissance publique. À cette fonction initiale, s'est peu à peu ajoutée une dimension positive. Ainsi, la puissance publique doit aujourd'hui, non seulement s'abstenir de porter atteinte aux droits fondamentaux, mais également s'abstenir de ne pas les garantir. Cet ouvrage a pour objet la construction d'un concept théorique d'abstention permettant d'apporter un nouvel éclairage pratique sur le droit positif en revisitant des thématiques classiques comme les droits sociaux, le principe de précaution, l'incompétence négative du législateur, ou encore la théorie des obligations positives.

L'abstention apparaît ainsi comme un véritable mode d'action entre les mains des pouvoirs publics. Elle se distingue alors de l'inaction, qui désigne l'absence de toute action. Cette distinction fondamentale entre abstention et inaction emporte de nombreuses conséquences pratiques. Par la mise en lumière d'un élément volontaire, l'abstention donne prise à la reconnaissance d'une faute de la puissance publique. Elle rend également possible la mise en oeuvre d'un véritable contrôle de proportionnalité, le juge pouvant s'appuyer ici sur un élément véritablement positif. Enfin, cette distinction entre abstention et inaction permet de justifier l'essor de régimes objectifs de responsabilité pour inaction de la puissance publique.



## Emploi public et finances publiques - Contribution à l'étude juridique de la gestion de l'Etat

Droit public - 2015

Romain BOURREL

ISBN : 978-2-36170-099-7 | 2015 | 833 pages [45 €]

L'emploi public, notion plus englobante que celle de fonction publique, soulève de multiples questionnements concernant sa définition, son régime juridique et ses relations avec les finances publiques. Il occupe une place cardinale en droit public notamment en raison de ses implications financières. Il est indéniable que l'emploi public peut être compris comme générateur de dépenses publiques : les mécanismes de gestion des personnels publics prévus par les textes comme les choix politiques effectués depuis plusieurs décennies peuvent ainsi être étudiés à travers le prisme financier.

On constate indéniablement que les réformes les plus contemporaines prennent en considération les enjeux financiers de l'emploi public puisqu'elles visent à maîtriser l'ampleur des dépenses de personnel, à améliorer le fonctionnement interne de l'État et à optimiser la gestion des personnels publics. Il est donc possible de procéder à une lecture financière de ces réformes afin d'en apprécier l'ampleur et la portée. L'emploi public et les finances publiques sont donc profondément liés : leur mise en perspective dans cette étude doit permettre de révéler la nature et les ambiguïtés de cette relation.



## L'effet corroboratif de la jurisprudence

Droit public - 2016

Charlotte ARNAUD

ISBN : 978-2-36170-121-5 | 2016 | 596 pages [45 €]

Dans un contexte d'enchevêtrement des systèmes normatifs et de pluralisme juridictionnel, la question de l'autorité de la jurisprudence est centrale. Tantôt abordée comme un instrument normatif, tantôt comme une donnée purement factuelle, elle est toujours une variable inconstante. Entre la thèse de « l'autorité de la chose interprétée » et le concept de « dialogue des juges », il est difficile de parvenir à une conception unanime de l'influence que produit la jurisprudence. La thèse défendue systématise cet effet en limitant l'analyse à ce que prescrivent les énoncés normatifs en vigueur. (...)

Sur ces fondements, la thèse propose de démontrer que la jurisprudence a valeur de preuve. La présence des deux critères susmentionnés conditionne les relations que les juridictions entretiennent. La jurisprudence produit ainsi un effet corroboratif. Ce dernier désigne le processus factuel par lequel l'interprétation délivrée par une juridiction est utilisée à des fins probatoires par une autre juridiction, en raison de l'analogie qu'elle établit. Le critère de l'analogie, entendu comme la « ressemblance de rapports » normatifs et factuels existant entre deux ou plusieurs litiges, constitue le lien essentiel à la réalisation des relations jurisprudentielles. L'étude s'attache à illustrer ce processus dans les rapports d'influence interprétative qu'entretiennent cinq juridictions : la Cour de justice, la Cour européenne des droits de l'homme, le Conseil constitutionnel français, la Cour de cassation et le Conseil d'État. L'effet corroboratif de la jurisprudence fournit une grille de lecture des relations jurisprudentielles, excluant toutes considérations extra-juridiques.



## L'œuvre canonique d'Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) - L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique»

Histoire du Droit - 2013

Cyrille DOUNOT

ISBN : 978-2-36170-055-3 | 2013 | 756 pages [40 €]

Antoine Dadine d'Auteserre (1602-1682) est un grand juriste méconnu. Professeur de droit à l'Université de Toulouse, il a laissé une œuvre remarquable. Ami du chancelier Séguier, protégé de Colbert, introduit dans la République des Lettres, il maîtrise l'histoire et le droit de façon érudite. Réputé de son vivant, en France et en Europe, il fut réédité longtemps après sa mort, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses œuvres de droit romain (des leçons sur le Code et le Digeste, un commentaire des Institutes) sont typiques d'un juriste tenant le *ius civile* pour le droit commun.

Il rédige en outre un Traité des fictions de droit, le premier du genre. Ses œuvres de droit canonique sont plus originales. A travers ses Dissertations de droit canonique, ses Commentaires sur les décrétales d'Innocent III et sur les Clémentines, et son Traité de Défense de la juridiction ecclésiastique, il se démarque fortement du gallicanisme. Luttant tour à tour contre les entreprises des juges séculiers (appels comme d'abus, cas royaux et privilégiés) et les prétentions régaliennes, il se fait le héraut d'un droit pontifical médiéval immédiatement applicable. Par sa grande connaissance de l'Antiquité et des Pères de l'Église, il développe un contre-modèle historique, opposé aux libertés gallicanes. De fait, il dote le souverain pontife d'une *plenitudo potestatis* sur l'Église et dans l'Église, le rendant maître absolu de la juridiction ecclésiastique.



## L'organisation judiciaire en Indochine française 1858-1945

- Tome 1 : Le temps de la construction 1858-1898
- Tome 2 : Le temps de la gestion 1898-1945

Histoire du Droit - 2014

Adrien BLAZY

(TOME 1) ISBN : 978-2-36170-076-8 | 2014 | 816 pages [30 €]

(TOME 2) ISBN : 978-2-36170-079-9 | 2014 | 585 pages [25 €]

Au-delà de la mise en valeur économique, la colonisation vise à transformer les sociétés colonisées, à les guider vers l'idée du progrès telle que définie par les colonisateurs. L'instrument de régulation sociale qu'est la justice ne peut sortir inchangé d'une telle entreprise. Qu'il s'agisse de la justice des colonisateurs ou de celle des colonisés, la colonisation impose une transformation des organisations judiciaires afin de rendre possible la réalisation du projet colonial, tout en assurant la domination française. L'étude de l'organisation judiciaire en Indochine vise à montrer dans quelle mesure, le projet colonial de transformation des sociétés a été accompli par le biais de la justice. Cela renvoie à se questionner sur les choix qui ont été faits et à déterminer leur origine, qu'ils s'agissent des contingences imposées par le contexte colonial ou des lignes directrices de la politique coloniale définie en métropole, tout en tenant compte des spécificités propres à chaque possession et, sans oublier, la question des moyens disponibles et mis en œuvre.

Le temps de la construction, objet de ce premier tome, c'est celui des quarante premières années de la colonisation française en Indochine, pendant lesquelles est mise en place une justice coloniale française bien particulière, coexistant avec les organisations judiciaires des colonisés.

Le temps de la gestion, objet de ce second tome, ce sont les années qui voient apparaître l'Indochine française comme entité politique avec un grand service judiciaire unifié sur tout le territoire. La gestion de cette organisation judiciaire et des organisations indigènes, ne peut alors passer que par des tentatives de rationalisation et d'adaptation, qu'il s'agisse de s'inspirer du lointain exemple métropolitain ou d'approfondir les spécificités coloniales, héritées du temps de la construction.



## L'État royal : Normes, justice et gouvernement dans l'œuvre de Pierre Rebuffe (1487-1557)

Histoire du Droit - 2015

Philippe FABRY

ISBN : 978-2-36170-101-7 | 2015 | 557 pages [45 €]

Pierre Rebuffe fut l'un des plus grands juristes de son temps, un canoniste de premier plan qui ne négligea cependant pas le droit civil et un auteur très prolifique soucieux de produire des textes utiles tant aux étudiants qu'aux praticiens. Son œuvre, évoluant entre le bartolisme tardif et l'humanisme juridique, est très largement consacrée à l'étude des matières qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans leur pratique quotidienne du droit : procédure, modes de preuve des normes applicables. Mais, rédigée sous les règnes autoritaires de François 1<sup>er</sup> et d'Henri II, elle est sous-tendue par une vision juridique et politique globale de l'État royal fondé sur et structuré autour de la personne du prince : roi législateur, roi justicier, et, de plus en plus, roi administrateur.

Ses écrits prennent spécialement la mesure, à travers d'imposants recueils et commentaires de la législation royale, de l'apparition d'un droit national fortement dominé par une action normative monarchique toujours croissante. A la fois partisan de l'absolutisme et défenseur des prérogatives parlementaires, patriote français et chantre de la Chrétienté, Rebuffe témoigne des contradictions du premier XVI<sup>e</sup> siècle, entre héritage médiéval et Renaissance humaniste.





<http://ifrdroit.ut-capitole.fr>

Université Toulouse Capitole  
IFR  
2, rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse Cedex 9

[ifr@ut-capitole.fr](mailto:ifr@ut-capitole.fr)

